

Développement de l'agriculture irriguée, dispositif juridique et institutionnel et stratégie de gestion de l'eau au Maroc

EL ALAOUI Mohammed

Professeur à l'École Nationale d'Agriculture

Meknès, Maroc

L'AVENIR DE L'AGRICULTURE IRRIGUÉE EN MÉDITERRANÉE

***Nouveaux Arrangements Institutionnels pour une Gestion de la Demande en Eau
Cahors, 6-9 novembre 2006***



POTENTIEL DES RESSOURCES HYDRAULIQUES PAR HABITANT ET PAR AN

	Situation passée		Situation actuelle	Situation prévisionnelle	
	1955	1960		2025	2050 (1)
Potentiel	2700 m³	2500 m³	900 à 1000 m³	590 m³	< 100 m³

EVOLUTION DE LA SUPERFICIE IRRIGUEE

	PMH	GH	Total	Potentiel irrigable
Avant protectorat	200.000 Ha	-	200.000 ha	-
Fin du protectorat	ND	60.000 ha	60.000 ha	470.500 ha
En 2006	334.000 ha	682.000 ha	1.019.000 ha	1.364.000 ha

PROBLEMATIQUE HYDRAULIQUE AU MAROC

- **Une situation hydraulique préoccupante**
- **Des causes liées aux conditions climatiques et au mode d'usage**
- **Des conséquences prévisibles:**
 - **Aggravation de la pénurie**
 - **Un réchauffement climatique moyen de 1,5°C aurait en 2050 pour conséquence:**
 - **Extension du désert jusqu'aux piémonts du Moyen et du Haut Atlas**
 - **Cultures en sec, terres irriguées et parcours sévèrement affectés**
 - **Quasi-épuisement des ressources en eau, pollution des nappes et envasement des barrages**
 - **Intensification de l'érosion**
 - **Recomposition du paysage agricole**
- **Cette situation hydraulique risque de devenir un véritable frein au développement économique et social du pays**

Comment satisfaire correctement et durablement les besoins croissants en eau du pays?

Par la mise en place d'une stratégie de gestion de l'eau qui se veut intégrée, économe, participative et durable, servie par un dispositif juridique et institutionnel spécifique

Enseignements à tirer de l'évolution législative et réglementaire

- **Elaboration des textes au fur et à mesure des nécessités et des circonstances d'où un ensemble législatif et réglementaire fragmentaire**
- **Un Code des Investissements Agricoles régissant les rapports Etat/Agriculteurs**
- **Elaboration du Code de l'Eau**

Enseignements à tirer de l'évolution institutionnelle

- Une juxtaposition d'institutions sectorielles**
- Mise en place tardive d'institutions consultatives de conseil et de coordination**
- Mise en œuvre récente d'une politique globale de l'eau fondée sur une gestion intégrée, économe, participative et durable de l'eau.**

PROGRAMME D'ECONOMIE D'EAU D'IRRIGATION

- Années 80: mise en œuvre d'une stratégie d'économie de l'eau d'irrigation et de sa valorisation.
- Réalisations jusqu'en 2004: 157.600 ha équipés en techniques économes en eau.
- Programme prévisionnel d'aménagement par les agriculteurs en techniques économes en eau :
 - une superficie nouvelle de 114.000 ha en irrigation localisée et de 30.000 ha en irrigation de complément
 - une économie d'eau estimée à 400 millions de m³ d'eau par an
 - Subvention de 40 % du coût total des projets d'équipement réalisés par les agriculteurs, soit une enveloppe financière de 780 millions de Dirhams pour la période 2005-2007.

APPORTS DU CODE DE L'EAU

LOI N° 10-95

- **Agences de Bassins Hydrauliques**
- **Commissions préfectorales et Provinciales de l'Eau**
- **Instruments de planification de l'aménagement et de l'utilisation des ressources en eau**
- **Option pour un développement et une gestion des ressources en eau par bassin fluvial**
- **Transfert d'eau de bassins excédentaires en eau vers des bassins déficitaires**
- **Consécration du principe de l'utilisation conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines**
- **Instauration du principe « Pollueur Payeur »**

RECHERCHE DE FORMES DE GESTION PARTICIPATIVE EN IRRIGATION

- **Rôle prépondérant des ORMVA**
- **A partir de 1990, option pour une stratégie de GPI**
- **Existence de diverses formes de gestion:**
 - **En GH:**
 - **Gestion en partenariat ORMVA-AUEA**
 - **Gestion déléguée à des sociétés privées dans le cadre d'accord de partenariat Public/Privé**
 - **En PMH:**
 - **Gestion par les AUEAs avec appui technique de l'Administration**

ASSOCIATIONS DES USAGERS DES EAUX AGRICOLES

(Situation en 2004)

	Nombre d'associations	Nombre d'adhérents	Superficie (Ha)	Objectif final en nombre d'associations
En GH	490	160.000	390.600	532
En PMH	1.225	120.000	232.000	2.900
TOTAL	1.715	280.000	622.600	3.432

ASSOCIATIONS DES USAGERS DES EAUX AGRICOLES

(Situation en 2004)

	Nombre moyen d'adhérents par association	Superficie moyenne par association (ha)	% de réalisation en nombre d'associations
En GH	326	797	92
En PMH	98	189	42
Total	163	363	50

OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DE LA GESTION PARTICIPATIVE EN L'IRRIGATION

Au niveau législatif et réglementaire:

- **Difficultés d'application de certaines dispositions**
- **Caducité de certaines dispositions du CIA**
- **Limitation de l'objet des AUEA**
- **Lacunes, incohérences et contradictions au niveau de la loi N°02-84**

OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DE LA GESTION PARTICIPATIVE EN L'IRRIGATION

**Au niveau des agriculteurs et de leurs
exploitations agricoles :**

- Facteurs socio-économiques défavorables**
- Des structures foncières et des modes d'exploitation contraignants**
- Pratique de systèmes de production anciens et de baux ruraux traditionnels**

OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DE LA GESTION PARTICIPATIVE EN L'IRRIGATION

Au niveau des ORMVAs:

- Insuffisance des moyens humains, matériels et financiers d'action**
- Résistance ou inertie de l'appareil technico-administratif de terrain**

OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DE LA GESTION PARTICIPATIVE EN L'IRRIGATION

Au niveau des AUEAs:

- Absence ou insuffisance de compétences techniques et managériales**
- Absence ou insuffisance de moyens humains, matériels et financiers**
- Non prise en charge de fonctions liées au développement agricole**
- Conflits ethniques ou politiques et luttes d'influence partisane**

OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DE LA GESTION PARTICIPATIVE EN L'IRRIGATION

Au niveau de la politique et de la stratégie de la GPI :

- Absence d'une volonté politique réelle et d'une vision claire**
- Absence d'un plan directeur national définissant des orientations et devant servir de référence commune aux ORMVA**
- Absence d'un programme national d'accompagnement et d'appui aux ORMVAs**
- Absence d'un programme national d'accompagnement et d'appui aux AUEA**
- Développement des AUEAs hypothéqué par le devenir des ORMVAs**

CONCLUSION

- **Concernant la gestion de l'eau en général:**
 - Un dispositif juridique et institutionnel unifié, complet, cohérent et moderne
 - Approche territorialisée et intégrée de la gestion avec participation des usagers
 - Les fonctions étatiques de contrôle, de police et de gestion de l'eau demeurent prééminentes
- **Concernant la gestion de l'eau d'irrigation:**
 - Le dispositif juridique et institutionnel mis en œuvre depuis 1960 a permis de conforter la mise en œuvre réussie de la politique de l'irrigation
 - Un certain nombre d'obstacles demeure à différents niveaux au niveau de la mise en œuvre de la GPI